



Municipalité de Saint-Didace
Province de Québec
MRC de D'Au-tray

Demande de dérogation mineure

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 127 193 (208 chemin du Lac-Blanc) aux fins de régulariser l'implantation d'un bâtiment existant.
2. La marge avant actuelle est de 2,38 mètres alors que le règlement demande une marge avant d'un minimum de 10 mètres.
3. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le 11 décembre 2017, 20 h 00, à la salle de l'Auberge du Château.
4. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace
ce 10 novembre 2017.

André Allard
directeur général